

PROVINCE DE QUÉBEC
École secondaire La Frontalière
Commission scolaire des Hauts-Cantons

144

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire La Frontalière, tenue sous la présidence de madame Karo Madore, le 2 juin, à 18 h 45, en vidéoconférence sur TEAMS.

Présences :

- ▶ parents: Karo Madore, Karine Masson et Marie-Claude Gagnon
- ▶ personnels: Sonya Bérubé, Mélanie Paquette et Joanne Maheu
- ▶ élève(s):
- ▶ représentant communauté:
- ▶ direction: Hugues Émond, directeur
- ▶ commissaire:
- ▶ invité:
- ▶ secrétariat: Carole Moreau

Absence(s) : Ève Lanciaux, Anaïs Côté, Caroline Plafter, Maryse Blanchette, Étienne Gauthier et Mélanie Thibault

CE005-19-921

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 décembre 2019
3. Suivi au procès-verbal
4. Profil de direction
5. Composition du conseil d'établissement 2020 – 2021
6. Budget
 - 6.1 Frais facturés aux parents 2020 – 2021
 - 6.2 Frais de location
 - 6.3 Remboursement aux parents
7. Normes et modalités – approbation
 - 7.1 Règles de passation et de classement
8. Code de vie 2020 – 2021
9. Rapport annuel mesures pour contrer la violence et l'intimidation
10. Rapport annuel 2019 – 2020 (propose et adopte)
11. Information des élèves
12. Information du comité de parents
13. Information de la direction
14. Information des membres du personnel

15. Correspondance
16. Autres points
17. Prochaine rencontre
18. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la correction de la numérotation.

ADOPTÉE

CE005-19-922 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Sur la proposition de Marie-Claude Gagnon, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 18 décembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

▶ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien à signaler

▶ QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler

▶ PROFIL DE DIRECTION

Avant de procéder à l'affectation et au comblement de postes suite à un mouvement de personnel, conformément aux articles 79,2 (école) et 110.1,22 (centre), la commission scolaire désire consulter annuellement le conseil d'établissement sur les critères à privilégier pour la sélection de sa direction dans l'éventualité où la fonction de direction affectée à notre établissement serait à pourvoir.

Pour ce faire, monsieur Émond se retire le temps que les membres du conseil d'établissement délibèrent sur les compétences déterminantes à retenir pour chacun des blocs. Une fois rempli, le formulaire sera retourné au bureau de la direction générale de la commission scolaire.

▶ COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021

Le mandat transitoire du directeur général de la commission scolaire se terminera en septembre en raison du contexte actuel de pandémie. C'est à ce moment que débutera le processus de formation du conseil d'administration du Centre de Services Scolaires des Hauts-Cantons.

CE005-19-923 FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Considérant les termes de l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit que le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents, dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 - alinéa 2 LIP);

Considérant que les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visés au paragraphe 3 du 1^{er} alinéa de l'article 96.15 LIP;

Sur la proposition de Karine Masson, il est résolu d'établir à 175,00 \$, le montant maximal par élève pour le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

ADOPTÉE

CE005-19-924

FRAIS DE LOCATION

Le tableau des tarifs facturés lors de locations et prêts de salle pour l'année 2020-2021 est déposé.

Sur la proposition de Karine Masson, il est résolu d'adopter la liste des tarifs facturés pour les locations et prêts de salle pour l'année scolaire 2020 – 2021.

ADOPTÉE

CE005-19-925

REMBOURSEMENT AUX PARENTS

Monsieur Émond explique les modalités de remboursements aux parents pour les services non rendus en raison du contexte actuel de pandémie. Le processus de remboursements devrait s'effectuer d'ici le 19 juin, soit par l'émission de chèques ou par le transfert du solde des montants dus à l'année prochaine.

Pour ce qui est des montants amassés par les élèves dans le cadre de campagne de financement, la façon de rembourser ces derniers diffère, car la loi de l'instruction publique ne permet pas de remettre l'argent amassé. Or, cette situation touche les élèves inscrits au voyage international qui finance leur activité par la vente de produits de boulangerie principalement.

- Considérant que la loi interdit de rembourser les sommes amassées par les élèves dans le cadre de campagnes de financement;
- Considérant que les élèves touchés par cette situation seront de retour à l'école l'an prochain;
- Considérant que les organisatrices du voyage en Espagne de juin 2020 projettent d'offrir aux élèves un voyage en mars 2021 vers une destination qui reste à décider, si la situation sanitaire le permet;

Sur la proposition de Marie-Claude Gagnon, il est résolu de conserver les sommes amassées des campagnes de financement pour le voyage en Espagne 2020. Ces sommes seront versées au compte du voyage de mars 2021 qui sera proposé aux élèves du voyage Espagne 2020 qui a été annulé.

ADOPTÉE

CE005-19-926

RÈGLES DE PASSATION ET DE CLASSEMENT

Monsieur Émond présente les normes et modalités au regard des règles de passation et de classement de la première à la deuxième secondaire.

Sur la proposition de Mélanie Paquette, il est résolu d'approuver les règles de passation et de classement de la première à la deuxième secondaire pour l'année scolaire 2020 – 2021.

ADOPTÉE

CE005-19-927

CODE DE VIE 2020 - 2021

Monsieur Émond dépose le code de vie actuellement en vigueur et en recommande la reconduction. Il ajoute que l'équipe école projette de

procéder à l'actualisation du code de vie, l'an prochain.

Sur la proposition de Joanne Maheu, il est résolu d'approuver la reconduction du code de vie 2019 – 2020 pour la prochaine année scolaire.

APPROUVÉE

CE005-19-928 RAPPORT ANNUEL DES MESURES POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Monsieur Émond dépose le rapport annuel des mesures prises pour contrer la violence et l'intimidation à l'école.

On retrouve sur ce rapport les mesures mises en place pour chacune des priorités d'action qui ont été retenues. Par la suite, nous retrouvons les résultats obtenus pour chacune des priorités d'action. En conclusion, on retrouve les changements à apporter pour la prochaine année afin d'améliorer le sentiment de sécurité de nos élèves.

Sur la proposition de Marie-Claude Gagnon, il est résolu d'approuver l'évaluation des mesures mises en place pour contrer l'intimidation et la violence à l'école pour l'année scolaire 2019 – 2020.

APPROUVÉE

▶ RAPPORT ANNUEL 2019 - 2020

Dépôt reporté au jeudi 25 juin 2020.

▶ INFORMATION DES ÉLÈVES

Absence des représentantes des élèves.

▶ INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Rien à signaler

▶ INFORMATION DE LA DIRECTION

- **Retour en classe de certains élèves** : une commande ministérielle est tombée ce vendredi 29 mai dernier demandant la réouverture des classes pour les élèves en adaptation scolaire. De plus, les élèves ciblés présentant certains facteurs de vulnérabilité seront également invités à reprendre les cours à partir du 8 juin, et ce, à l'intérieur d'un camp pédagogique. L'école devra prendre plusieurs dispositions afin de respecter les mesures sanitaires établies par la santé publique.
- **Enseignement à distance** : monsieur Émond nomme plusieurs pratiques qui sont en opération dans l'offre de cours à distance. Il est très fier de ce que les enseignants ont pu déployer comme offre d'enseignements à distance. L'appropriation des diverses plateformes de communication par ces derniers a démontré leur capacité d'adaptation et de résilience dans ce contexte inhabituel.
- **Soutien aux élèves depuis le 13 mars** : Les intervenants de l'école ont été mandatés, durant le confinement, à communiquer avec tous les élèves de l'école de façon ponctuelle afin de prendre de leurs nouvelles. De plus, l'équipe des intervenants de l'école a lancé un concours pour motiver les élèves et leurs parents à poursuivre les apprentissages en ligne. Or, il y aura le tirage de cinq repas familiaux, par semaine, pour des élèves qui participent assidûment aux enseignements à distance.

- **Rentrée scolaire 2020 – 2021** : Dans les prochains jours, l'équipe école débutera une réflexion sur les scénarios possibles de rentrée scolaire.
- **Camp pédagogique** : il n'y aura pas de camps pédagogiques offerts cet été à la Frontalière.
- **Camp de jour été 2020** : L'école accueillera les jeunes du camp de jour estival de la municipalité de Coaticook lors des journées pluvieuses de l'été, à partir du 29 juin.
- **Situation du plomb dans l'eau** : Les tests ont révélé que la présence de plomb dans l'eau de l'école respecte les normes de la santé publique. L'affichage demandant de laisser couler l'eau devrait être retiré éventuellement.

► **INFORMATION DU PERSONNEL**

Une enseignante évoque à quoi ressemble son horaire d'enseignement à distance dans le contexte actuel. Elle précise que les enseignants ont reçu des formations au regard des outils et plateformes utilisés pour l'enseignement à distance.

Les enseignements à distance se termineront le vendredi 19 juin. Par la suite, les enseignants procéderont à l'entrée des résultats de la 3^e étape.

Une enseignante mentionne qu'il serait pertinent d'aviser les parents qu'il n'y aura pas de bris horaire cette année.

► **CORRESPONDANCE**

Rien à signaler

► **AUTRES POINTS**

Aucun

► **PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du conseil d'établissement sera le jeudi 25 juin à 17 H.

CE005-19-929

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Sonya Bérubé, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 44.

ADOPTÉE

Président(e)

Registraire